

La CAF est un organisme chargé de gérer différentes aides sociales, comme l'aide au logement (APL).

Cette demande doit être faite le plus tôt possible : le calcul de vos allocations se fait à partir du jour où vous faites votre demande.

Plus vous attendez, moins vous pourrez recevoir ces aides. Vous pouvez commencer cette démarche avant l'obtention de votre titre de séjour ou vignette OFII.

Vous devrez alors compléter votre dossier plus tard pour recevoir les APL.

La demande d'APL se fait sur le site internet de la CAF. Il faudra ensuite compléter votre dossier.

Documents pour faire la demande en ligne



Contrat de location



RIB



Revenus d'il y a deux ans (N-2)

Documents à fournir une fois la demande faite



Passeport (pages identité & visas)



Acte de naissance (original & traduction)



Attestation de loyer

Par la suite, vous pourrez leur faire parvenir la copie de votre vignette OFII ou du titre de séjour